

Talons
manuscrits

Mémoires de la Société Royale du Canada
SECTION I

SÉRIE III

MAI, 1920

VOL. XIV

Troupes du Canada 1670-1687.

Par M. BENJAMIN SULTE, M.S.R.C.

(Lu à la réunion de mai 1920.)

La population de la colonie, jusqu'à 1680, n'était composée que de cultivateurs sans aucun élément militaire, mais les maraudes des Iroquois avaient aguerri tous les individus et il en était résulté une forme de milice assez régulière qui se dessine à partir de 1649 puis se constitue encore mieux vers 1664, 1665, sous la direction de Jacques Leneuf de la Poterie, gouverneur par intérim. De 1665 à 1669 nous avons eu le régiment de Carignan et, après son départ, la milice redevenit la seule défense du pays. Les Canadiens de marque tels que Boucher, Juchereau, Lemoine, Leneuf, Bellestre, Lotbinière, Denis avaient toute confiance dans l'esprit martial des habitants, qui en étaient à la seconde génération et s'étaient habitués à faire face aux incursions de l'ennemi. On fait de meilleurs soldats avec des bons cultivateurs qu'on ne fait des cultivateurs avec des soldats. Cette vérité paraissait évidente à l'intendant Talon, au gouverneur Courcelles, aux chefs canadiens, et par suite à Colbert, ministre des colonies. En 1670, le retrait du régiment royal ramenait l'attention des autorités sur la milice. Nous n'avions que six mille âmes de population établie en Canada, mais c'était une force de mille combattants presque suffisante pour contenir les Iroquois si on l'organisait, en lui donnant un caractère de permanence. Le roi écrivit qu'il avait besoin de toutes ses troupes pour la guerre de Hollande et que les Canadiens devaient pouvoir se protéger eux-mêmes. Ceci tranchait la question.

Une ou deux compagnies de réguliers se formèrent en 1670 comprenant des volontaires de Carignan autorisés à rester ici, des soldats engagés en France, des Canadiens que leur goût portaient à s'enrôler dans un corps actif. Il arriva d'autres escouades en 1671, de sorte que l'on peut compter trois compagnies vers 1672 pour la garde des dépôts de marchandises et des pelleteries dans les postes de Tadoussac, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Sorel et Chambly.

Ces troupes "régulières" devaient fournir les garnisons tandis que la milice s'exercerait à domicile pour être prête en temps de guerre.